

EXTRAIT DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

Avant de délibérer sur l'ordre du jour, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le maire à leur transmettre la convocation du conseil municipal par courrier électronique via le réseau internet et leurs adresses électroniques.

Point N°1 : Convention relative au projet de renaturation du bassin versant intermédiaire de la Nied Française.

Les cours d'eau du bassin versant de la Nied Française présentent de nombreux dysfonctionnements : rupture de la continuité écologique, couverture de cours d'eau, artificialisation des berges, manque d'entretien de la végétation etc.

A cela s'ajoutent des enjeux locaux (assainissement, inondation et eaux de ruissellement) qui nécessitent des interventions afin de limiter les problématiques.

Ainsi le cours d'eau de la Rotte traversant le ban communal a été inclus dans le programme d'étude de renaturation du bassin versant intermédiaire de la Nied Française.

Monsieur le Maire a communiqué à chaque conseiller la convention que Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied souhaite établir avec la commune, et, par laquelle le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied, sous sa maîtrise d'ouvrage et à ses frais, s'engage à réaliser les études et les aménagements de renaturation et d'entretien qui en découleront.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la présente convention ci-annexée à la délibération,
- Autorise le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied à effectuer des travaux sur les parcelles communales N° 35, 36 et 37 de la section 08 et N° 50 et 51 de la Section 08.

Point N°2 : Demande de location du terrain de football.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande écrite d'un agriculteur qui souhaite louer le terrain de football d'une superficie de 1 hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

émet un avis défavorable à cette demande car la commune envisage d'autres projets sur cette parcelle.

Point N°3 : Travaux d'Aménagements Sécuritaires et voirie village.

Monsieur le Maire rappelle que la Traversée du village se fait par la Route Départementale 999.

Le trafic routier y est dense avec le passage de nombreux poids lourds.

Monsieur le Maire reçoit les doléances des riverains, excédés par la vitesse excessive des véhicules et la difficulté de sortir leur voiture du garage le long de la RD 999.

Un projet de sécurisation de la traverse est en étude depuis plusieurs mois.

Différentes alternatives ont été proposées : plateau surélevé, coussins berlinois, feux tricolores, chicanes. Quatre entreprises ont établi les différents devis.

Travaux d'Aménagements Sécuritaires et voirie village (tranche 1)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Le conseil municipal décide de faire réaliser des travaux d'installations de feux tricolores.

Ces travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées afin de permettre le financement du projet.

- Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Moselle au titre du dispositif AMISSUR et à signer tous les documents y afférents.

Travaux d'Aménagements Sécuritaires et voirie village (tranche 2)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Le conseil municipal décide de faire réaliser des travaux d'aménagements sécuritaires et de voirie avec création d'une chicane.

Ces travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées afin de permettre le financement du projet.

- Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Moselle au titre du dispositif AMBITION et à signer tous les documents y afférents.

Point N°4 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP pour les agents municipaux et d'en déterminer les critères d'attribution.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de ce régime.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un nouveau point de conseil à l'ordre du jour : Entretien du terrain de football.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ce point de conseil.

Point N°5 : Entretien du terrain de football.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre à sa charge l'entretien du terrain de football.